Budget 2024, une ambition réaffirmée

Depuis le début de leur mandat en 2020, l'équipe municipale poursuit la même ambition : accroître l'attractivité de Haute-Goulaine en planifiant les projets selon les capacités financières de la commune. Elle a été une nouvelle fois réaffirmée, à l'occasion du vote du budget 2024, le 15 décembre dernier.

LE BUDGET GOULAINAIS 2024 POUR LES NULS

Reflet des actions et opérations menées au profit de la commune et des Goulainais, **le budget 2024 retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de l'équipe municipale.** Voté lors du conseil du 15 décembre, il a été précédé d'un débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé en séance plénière le 17 novembre dernier. Celui-ci a eu pour but d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget, et d'affirmer les axes de la politique locale.

S'élevant à 10 600 135 €, le budget 2024 se divise en 2 parties : la section de fonctionnement (6 598 910 €) et la section d'investissement (4 001 225 €). Chacune est votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Entretien des équipements municipaux (bâtiments, voirie, éclairage public, matériel), consommations d'énergie, achats (fournitures pour les écoles, le multi-accueil, la restauration scolaire, France Services…), subventions aux associations, salaires des agents… **La section de fonctionnement, s'équilibrant à 6 598 910 €, recense l'ensemble des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services.** Elles sont financées par :

- **la participation des usagers** aux coûts des services qu'ils utilisent (multi-accueil, accueil périscolaire, cantine…), à hauteur de 9 % ;
- **la part des impôts locaux revenant à la commune** (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), à hauteur de 72 % ;
- **des recettes en provenance de l'État ou autres collectivités locales** (subventions et dotations), à hauteur de 19 %.

Acquisitions foncières ou de biens mobiliers (véhicules techniques, mobilier…), travaux d'aménagement et de construction, réparations… **La section d'investissement, d'un montant de 4 001 225 €, répertorie les opérations modifiant le patrimoine de la commune.** Elles sont financées grâce à :

- **des dotations** (taxes d'urbanisme, remboursement de TVA par l'État), à hauteur de 9 % ;
- **l'autofinancement** (ou épargne nette) qui correspond au surplus des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, après remboursement des emprunts, à hauteur de 21 % ;
- **l'emprunt,** à hauteur de 70 %.

LES CHIFFRES-CLÉS

10 600 135 €

6 598 910 € de fonctionnement & **4 001 225 €** d'investissement

3 342 567 €
d'investissements
au service des Goulainais

835 648 €
épargnés
pour permettre d'autofinancer les projets

36 814 €
de subventions aux associations

14 850 €
reversés au CCAS
[Centre Communal d'Action Sociale]

LES DÉPENSES TOTALES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Répartition du budget 2024 intégrant, pour chaque compétence, les coûts de fonctionnement et les investissements

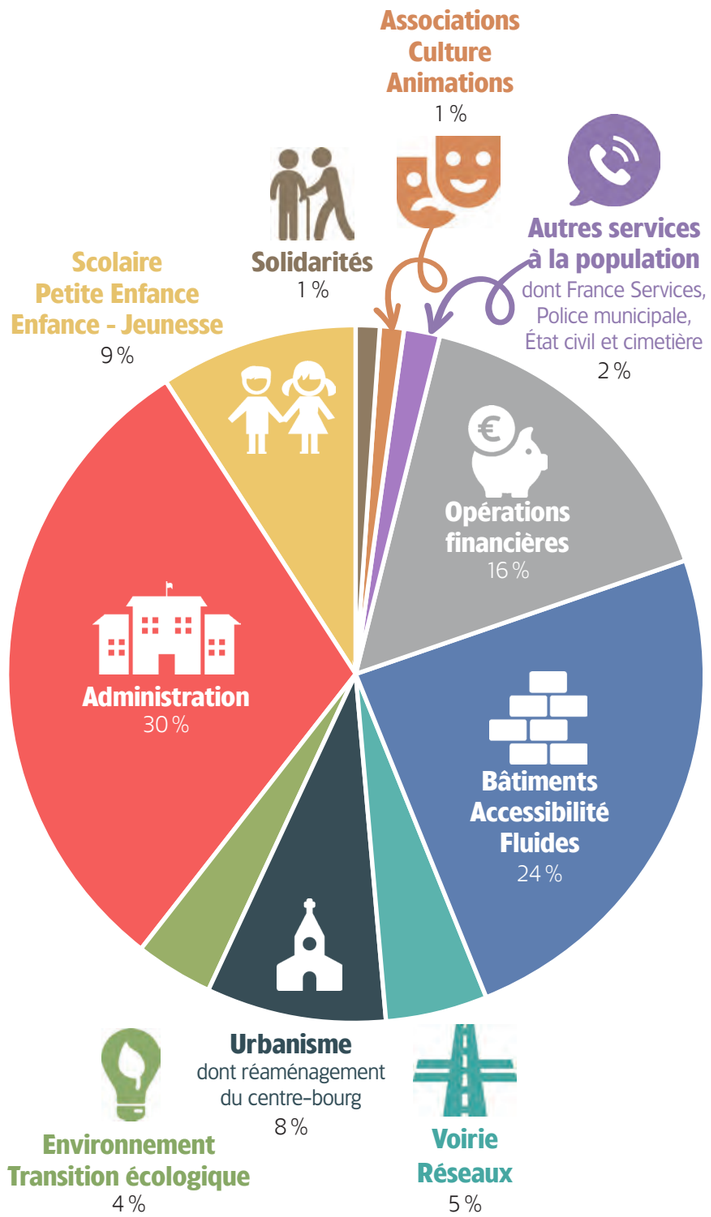

3 QUESTIONS À…

Suzanne Desforges
ADJOINTE AUX FINANCES

Vivre à Haute-Goulaine : ***Comment se portent les finances goulainaises ?***

Suzanne Desforges : Elles sont équilibrées et maîtrisées, donc tout va bien ! Malgré l'inflation et la masse salariale qui progresse au rythme de la croissance du nombre d'habitants *(ndlr : 6 115 Goulainais au 1er janvier 2024)*, la commune préserve son autofinancement, en grande partie grâce à la dynamique foncière de Haute-Goulaine. Ces marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de financer, dès 2024, une part importante des investissements programmés et de limiter le recours à l'emprunt.

VHG : ***Quelles sont les grands axes qui régissent ce budget 2024 ?***

SD : Le souhait de l'équipe municipale est triple : proposer aux Goulainais des services de qualité, développer l'attractivité de la commune tout en préservant au maximum le cadre de vie, et construire de nouveaux équipements respectueux des enjeux climatiques. Et ce, sans perdre de vue le principe qui régit toutes nos décisions et nos actions : la gestion raisonnée des deniers publics.

VHG : ***Pouvez-vous nous citer les 3 investissements ou postes de dépenses qui définissent le mieux ce budget ?***

SD : Il est à noter que le volume d'investissement est, en 2024, bien supérieur aux années précédentes. Les étapes de réflexion et préparation des projets aboutissent et permettent d'inscrire au programme de cette année : la reprise des travaux de la salle Christine Caron (500 000 €), la fin de l'aménagement du quartier de la Surboisière (220 000 €), le développement des équipements sportifs à la Croix des Tailles (1,2 million d'€) et bien sûr le réaménagement du centre-bourg (582 000 €). Pour chacune de ses réalisations, une recherche active de co-financements et de subventions a été menée afin de réduire le montant de la facture supporté par la collectivité.

Les principaux investissements 2024

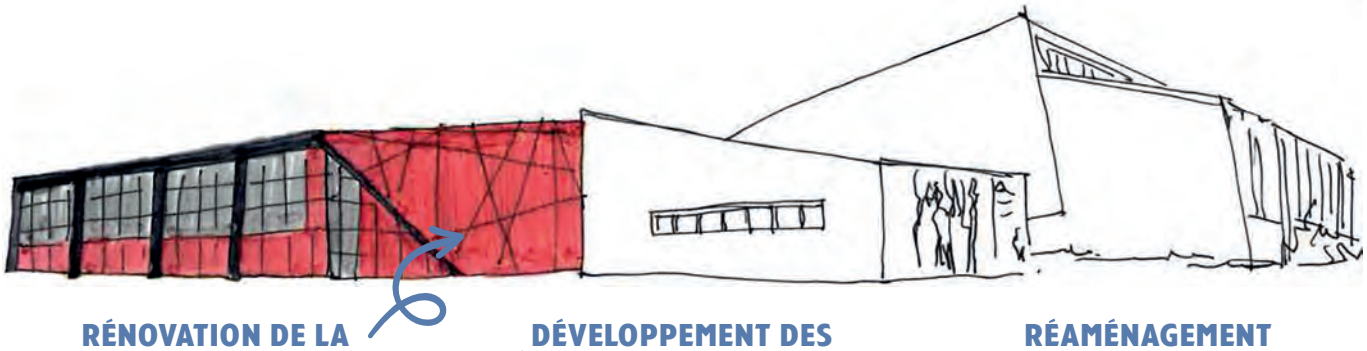

RÉNOVATION DE LA SALLE CHRISTINE CARON

Débutés en 2021 mais stoppés pour des raisons administratives, **les travaux de rénovation de la salle Christine Caron vont reprendre dans le courant du 1er semestre 2024**. Un nouveau prestataire a été missionné pour réaliser le bardage, la couverture et la charpente, permettant ainsi la reprise du chantier. Les buts de ce lifting en profondeur ? **Permettre à l'espace polyvalent d'améliorer ses performances énergétiques, de revêtir un aspect extérieur plus moderne** (en cohérence avec la salle Félicia Ballanger), **et d'accueillir des activités théâtrales**.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA SURBOISIÈRE

Afin de sécuriser l'accès au nouveau quartier de la Surboisière, la commune va mener des travaux **rue du Pâtis Forestier où un giratoire sera créé pour desservir l'entrée principale. Enfouissement des réseaux, création de trottoirs et de pistes cyclables, aménagements paysagers** vont s'enchaîner jusqu'à la fin de l'année. À noter que ce chantier débutera à l'issue des travaux menés par l'aménageur sur la voirie interne de ce lotissement privé.

DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À LA CROIX DES TAILLES

Le complexe sportif de la Croix des Tailles va voir ses équipements s'étoffer afin d'apporter un meilleur confort dans la pratique des activités associatives et de concentrer l'ensemble des infrastructures sportives sur un seul et même site. En effet, **un terrain de football synthétique, praticable en toutes saisons** et pouvant également servir aux scolaires ainsi que pour les entraînements de hockey sur gazon, va être construit en lieu et place du stabilisé actuel. Pour ce faire, la commune va lancer des études techniques afin que ce projet ait un impact environnemental limité (fibres issues de matières naturelles, réutilisation des eaux de pluie, peu de terrassements...). Par ailleurs, grâce au réemploi des matières composant le stabilisé ainsi remplacé, seront aménagés **des terrains de pétanque. Un espace convivial en modulaire** destiné aux boulistes de La Pétanque de Haute-Goulaine et aux amateurs de fléchettes du Dard Goulainais sera également construit.

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Suite à l'inauguration de la 1re tranche des travaux le 29 septembre dernier, **la phase 2 du réaménagement du centre-bourg est en cours de réflexion.** Rien de concret n'est à prévoir en 2024 qui sera une année consacrée aux diverses études à mener. Parmi ces dernières, on peut citer le diagnostic archéologique préventif **[cf page 6]** et le Plan de Déplacements Goulainais **[cf page 2]**.

CONSTRUCTION DU NOUVEAU MULTI-ACCUEIL

Annoncée lors des Vœux aux Goulainais 2023, **la construction d'un nouveau multi-accueil de 36 places sur le site des Loriots entre en phase de conception.** En effet, suite à un appel d'offres, le cabinet d'architectes vient juste d'être désigné. 2024 sera donc dédiée aux plans et au choix des divers prestataires intervenant sur ce chantier de longue haleine. **Le permis de construire devrait être déposé avant l'été afin que les travaux puissent commencer début 2025 pour une durée de 12 à 15 mois.**